



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2020-012
Portant règlement temporaire de la circulation
- voirie -

Voie : **avenue du 4^{ème} Zouave – D140**
Nom et adresse du demandeur : **COLAS SUD OUEST**
3 rue des Signaux
17100 SAINTES

Le Maire de Médis,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-4,
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes,
Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie- signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,
Vu le Règlement Communal de Voirie adopté au conseil municipal du 26 avril 2016,
Vu la demande faite par l'entreprise COLAS SUD OUEST pour des travaux de reprise de chaussée sur la rue ci-dessus mentionnée,
Vu la demande d'arrêt de circulation formulée par l'entreprise COLAS de Saintes (Charente-Maritime),
Vu la réalisation des travaux prévue le entre le 20/01/2020 et le 07/02/2020,

ARRETE

Article 1 : Durant la période précitée, la circulation automobile sera règlementée comme suit sur la voie ci-dessus mentionnée :

- **Fermeture à la circulation et interdiction de stationner pour tous les véhicules**

La déviation sera mise en place par le Département

Article 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée de réaliser les travaux et sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée et d'éventuelles déviations seront mises en place.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de SAUJON, à l'entreprise COLAS, à la policière municipale et au Directeur des services techniques de MEDIS.

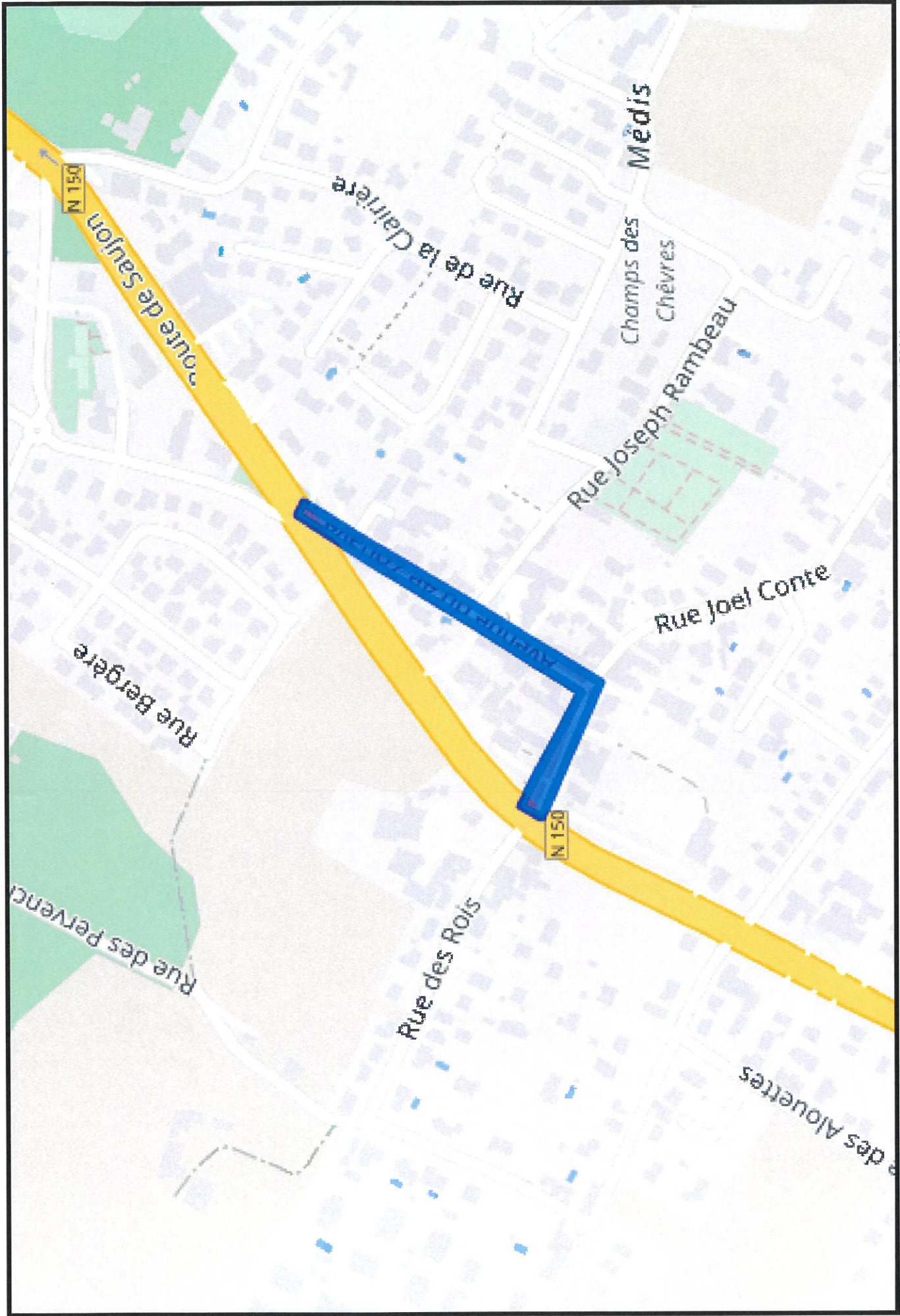
Fait à Médis le 15/01/2020

Pour le Maire, l'adjoint délégué,
Daniel GERMAIN

Certifié exécutoire par le Maire après
Affichage ou notification le : 15/01/2020

Pour le Maire, l'adjoint délégué
Daniel GERMAIN





(45.642601 -0.967081);(45.642458 -0.967199);(45.642061 -0.965866);(45.644041 -0.964087);(45.644086 -0.964216);(45.642196 -0.965965);(45.642601 -0.967081);